



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2021

Etaient Présents :

Bruno FORT - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.
Julio CASTANEDA – David COUNORD - Annabelle LEANDRO – Christine LECHON - Céline MAFFRE -
Bernard MICHAUD et Philippe NARDIN conseillers municipaux.

Absents excusés : Sophie GROS - Marie DICORATO - Patricia JANTET - Magali LOWE - Frédérique MOISSET - Thierry LEGER – Francisco MARTINEZ

Pouvoirs : Sophie GROS à Philip LALLEMENT - Marie DICORATO à Christian COCHET - Magali LOWE à Christine LECHON - Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD - Thierry LEGER à Bernard MICHAUD - Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA -

Secrétaire de séance : Bruno FORT

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations :

- Renouvellement de la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés etc ...)
- Modification du tableau des emplois de la commune ;
- Demande de subvention à la région AURA pour les travaux d'extension du groupe scolaire ;

La séance est ouverte, Monsieur Bruno FORT est nommé secrétaire de séance

Pas d'observations sur le procès-verbal du 1^{ER} décembre 2020, il est adopté à l'unanimité.

Afin de respecter les gestes de prévention qui s'appliquent dans le contexte de crise sanitaire actuel en évitant de réunir une nouvelle fois l'assemblée délibérante à très court terme, Monsieur le Maire propose l'ajout de deux délibérations urgentes (arrivées en mairie après l'envoi de la convocation) à l'ordre du jour :

- Plan de relance de l'état – Volet renouvellement forestier
- Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

Accepté à l'unanimité.

1/ Renouvellement de la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes administratifs

Monsieur le Maire expose que la convention conclue avec la préfecture pour la télétransmission des actes administratifs dans le cadre du contrôle de légalité a expiré le 31 mars 2020. Il demande donc à l'assemblée l'autorisation de procéder à son renouvellement.
Adopté à l'unanimité.

2/ Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire rappelle la dernière modification du tableau des emplois à la date du 20 juin 2019 par la précédente équipe municipale.

Il indique que suite à la récente démission de l'agent administratif à mi-temps, il souhaiterait une réorganisation des services pour répondre aux nécessités actuelles, notamment en augmentant significativement les plages d'accueil du public.

Par ailleurs, il précise que la secrétaire de mairie à temps complet, pourrait à tout moment faire valoir ses droits à retraite. Dans cette perspective, et compte tenu de la complexité du métier qui exige une grande polyvalence, Monsieur le Maire juge indispensable, dans l'intérêt du service public, de préparer la succession en formant un nouvel agent. Il insiste sur la difficulté à trouver des agents dont les compétences répondent au profil du poste.

Enfin, il rappelle que le nouveau fonctionnement de la communauté de communes notamment dans le cadre de la compétence eau/assainissement va encore accroître la charge de travail en mairie (comme c'est le cas avec la compétence voirie donnant lieu au versement d'une attribution de compensation).

Pour toutes les raisons énoncées, Monsieur le Maire suggère de créer un emploi permanent à temps complet, de catégorie C pour la filière administrative. Ceci permettra d'envisager un recrutement adapté à la situation, en précisant qu'une révision restera possible ultérieurement, pour revenir à la situation actuelle le cas échéant, lorsque que le poste d'attaché sera vacant.

Plusieurs élus demandent des précisions, puis après échanges et débat, Monsieur Lallement propose de passer au vote.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Maire de créer un poste d'agent administratif à temps complet, de catégorie C, à compter du 20 février 2021.

Le tableau des emplois permanents comportera donc pour la filière administrative 1 attaché de catégorie A faisant fonction de secrétaire de mairie (35h/hebdo) et 1 adjoint administratif de catégorie C (35h/hebdo).

3/ Plan de relance de l'état – Volet renouvellement forestier

Monsieur le Maire expose que dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF en tant que chef de file a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités en partenariat avec l'association des Communes forestières. Le dossier est lauréat et une enveloppe de 5 920 k€ de subventions de l'Etat est réservée.

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut demander à bénéficier de cette subvention. Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées.

Après avoir présenté le programme pour la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer la demande et de désigner l'ONF pour réaliser les missions qui s'y rapportent. Accepté à l'unanimité.

4/ Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres de la communauté de communes Bugey Sud se sont engagées à lui transférer la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2022.

Il rappelle encore la convention du 28 mai 2020 constitutive d'un groupement de commandes entre la CCBS, les communes membres et les syndicats du territoire communautaire, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

Il précise que contrairement à ce qui était prévu dans la convention initiale, compte tenu de l'impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement, compte tenu également de l'impossibilité faite à la communauté de communes de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement, et enfin pour tenir compte des modifications liées au montage des marchés (allotissement technique et géographique), il est proposé de conclure un avenant n°1 à la précédente convention de groupement de commandes.

Monsieur Lallement demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention du 28 mai 2020 constitutive d'un groupement de commandes entre la CCBS, les communes membres et les syndicats du territoire communautaire, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

Accepté à l'unanimité.

Départ de Monsieur Bernard MICHAUD à 10 h 38. Il n'a pas pris part à la dernière délibération et n'a pas exercé le pouvoir donné par Mr Thierry LEGER.

5/ Demande de subvention à la région AURA pour les travaux d'extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du groupe scolaire et les financements déjà obtenus. Il indique que la région AURA peut aussi participer en attribuant une subvention dont le montant attendu est de 40 985€.

Monsieur Lallement demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer le dossier correspondant. Cette demande de subvention auprès de la région AURA est validée à l'unanimité moins 1 abstention. M. Philippe Nardin, n'ayant pas validé le projet d'extension du groupe scolaire, estime qu'il est cohérent pour lui de s'abstenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11 h.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 octobre 2020.

A Chazey-Bons, le 18 février 2021

Le Maire, Philip LALLEMENT

